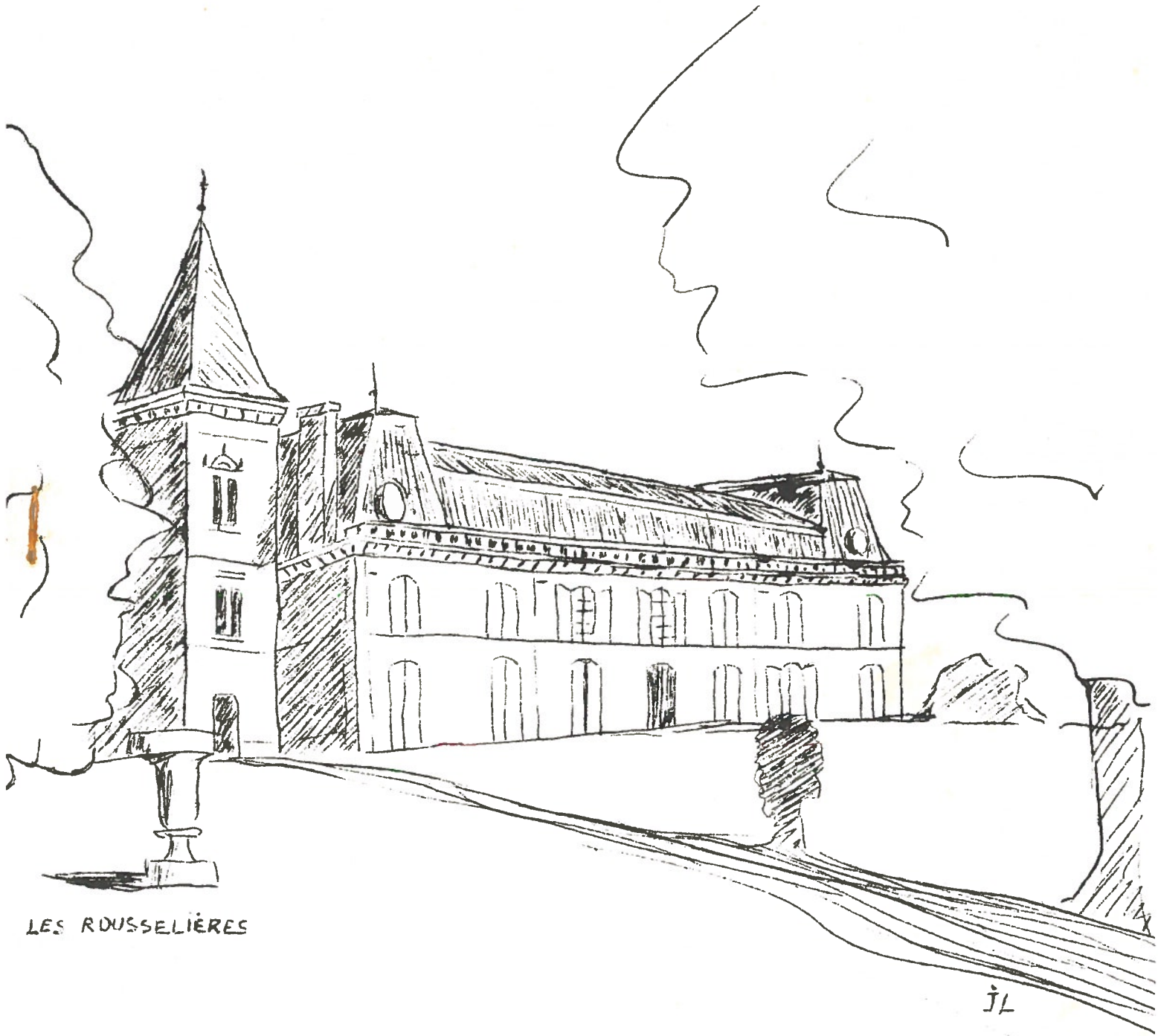


MOUTHIERS

SUR BOËME



LES ROUSSELIÈRES

BULLETIN MUNICIPAL

D'INFORMATION

DÉCEMBRE 1979 - n°6

2011-12-11

12/11/2011

12/11/2011

12/11/2011

12/11/2011

12/11/2011

12/11/2011

12/11/2011

12/11/2011

LE MOT DU MAIRE

=====
=====

Nous avons eu, au début de l'été 79, un grave problème d'alimentation en eau potable dans le secteur Nord de la Commune, et, n'ayant pas réussi à réunir tous les responsables qui ont créé et font fonctionner notre réseau d'eau, pour leur demander les raisons de cette pénurie, nous avons enquêté, et vous apportons, aujourd'hui, quelques éléments techniques indispensables pour essayer de comprendre ce qui s'est passé.

Rappelons que le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Boém., créé en 1958, est composé de six communes : VOEUIL ET GIGET, MOUTHIER, PLASSAC, CLAI, ROULLET ST ESTEPHE et NERSAC. A chaque élection, chaque Commune présente deux délégués qui composent les membres du Syndicat. Celui-ci est propriétaire des stations de pompage, des réservoirs et du réseau de canalisations. Il finance ces travaux par emprunts et subventions de l'Etat, de la Région et du Département. Ces dernières se montaient, au début, à 50 % du montant des travaux ; actuellement, cette subvention a diminué, et s'élève à 40 %. Les emprunts sont remboursés par le montant des ventes d'eau et par une participation des communes, calculée sur le nombre d'habitants.

A sa création, le Syndicat a confié l'étude du projet au cabinet CHAUVET, qui est rétribué par un pourcentage du montant des travaux exécutés ; il a demandé au génie rural qui représente à l'échelon départemental le Ministère de l'Agriculture, le bénéfice des subventions accordées aux adductions d'eau potable, sous réserve de la conformité des installations à créer ; ce service perçoit une petite rétribution pour la surveillance des travaux. La première tranche de travaux étant exécutée, le Syndicat a confié à la S.A.U.R., la gestion des installations existantes et futures, c'est à dire le fonctionnement, l'entretien, les réparations éventuelles et la perception des redevances des abonnés. Cette société est rétribuée par un prélèvement sur les ventes d'eau.

Ces travaux, définis par le cabinet CHAUVET et acceptés par le Syndicat ont été partagés en 27 tranches. Une entreprise est choisie par adjudication ou concours, pour une période de Deux ans, et elle exécute les travaux qui font l'objet d'une subvention, c'est à dire programmés par le Génie Rural, suivant l'importance de l'enveloppe financière annuelle distribuée par le Préfet de Région à notre Département, qui reçoit lui-même ces fonds de PARIS. Pas de subvention, pas d'emprunt, programmé lui aussi par les principales caisses et banques habituellement habilitées pour ce genre de financement.

La 27^{ème} et dernière tranche s'est terminée en 1979. Le coût total de l'opération s'est élevé à 11 400 433,00 francs. Ce réseau a été étudié en 1958 pour satisfaire la consommation moyenne journalière de 150 litres par habitant. Aujourd'hui, les besoins sont évalués à 500 litres. Le réseau est divisé en 5 secteurs, chacun possédant en propre, ~~sa propre~~ son réservoir et ses pompes :

-Le réservoir de Beauchamp construit à 170 m d'altitude alimente PLASSAC et VOEUIL ;

-le réservoir du Jard construit à 150 m d'altitude alimente MOUTHIER, NORD et VOEUIL ET GIGET ;

-le réservoir des Hunauds construit à 110 m d'altitude alimente le bourg, la rochandry et les reingniers ;

-le réservoir de Roumainville construit à 100 m d'altitude alimente ROULLET SAINT ESTEPHE ;

-le réservoir de Nersac construit à 80 m d'altitude alimente NERSAC y compris les besoins d'eau sanitaires de la zone industrielle.

Pour le secteur du Jard, qui nous intéresse, voici quelques chiffres qui décrivent son fonctionnement. Il y a 626 abonnements, 342 à VOEUIL et 284 à MOUTHIER ; des statistiques récentes comptent 3 habitants par abonnement, soit $626 \times 3 = 1878$ habitants $\times 150$ l/jour = 281 M3 à ajouter les bovins de 18 exploitations agricoles.

Capacité du réservoir: 400 M3 ; Débit des pompes : 25 M3/heure x 24 = 612 M3 par jour . La canalisation d'alimentation du réservoir, venant de Forge, longue de 3 Kms, est d'un diamètre de 100 Millimètres ; elle alimente, en passant, par refoulement les villages de "chez morineau", "le portail", "chez les rois" et le voisinage . Sortant du réservoir du jard, long de 5 Kms, un tuyau de 200 millimètres, alimente, par gravité, le bourg de VOEUIL et sa partie Nord jus- qu'au point de contact de la RN 674 et de la RD 13 (garage Espaillard) .

Sur cette canalisation de 200, est branchés, entre les villages de "la bussière" et "la caire", un tuyau de 100 millimètres, long de 4 Kms, alimen- tant le Nord et l'Ouest de MOUTHIERS .

Autre factuer important : l'altitude . Voici un tableau récapitu- lant les positions en mètres par rapport au niveau moyen de la mer, des prin- cipaux villages eu secteur du Jard:

150M	Réservoir du jard
140 M	La croix des grassets, le haut des lotissements du rosier
130 M	Chez les rois, une partie du Rosier, la buissière, les grassets
125 M	Chez naulet, le petit guillon, une partie du rosier
120 M	une partie du rosier, la foy, le taillandier, chez bourgnet
110 M	Chez morineau, la cabane, chenaud, stade de VOEUIL, le plessis
100 M	la perluche, chez vidaud, giget, le chambond
90 M	bournet, le charbonnier, petit giget, pierre dure
80 M	le grand guillon, le châtaignier, le roc, le ménadeau, lebrisset, lesterli
70 M	les brissauds, le bourg de VOEUIL
60 M	Poulet, les eaux claires, bourrisson

La distribution d'eau s'effectuant en grande partie par gravité, en cas de pénurie, le manque d'eau se fait sentir d'abord dans les villages les plus élevés, et quand la consommation des décteurs les plus bas est importante, la pénurie se prolonge dans les seeteurs les plus haute . Autrement dit, les pompes fonctionnent 24 heures sur 24, l'eau, à peine arrivée au jard s'engouf- fre dans les canalisations comme aspirée par les points les plus bas qui ont laissé les robinets et les arroseurs ouverts en permanence, empêchant la rem- montée de l'eau dans les tuyaux, et privant d'eau les secteurs hauts . C'est là où l'autodiscipline et la solidarité devraient intervenir quand on com- prend bien ce problème de niveau .

Il a été objecté que l'augmentation constante du nombre des abonnés de aux constructions neuves, diminue le volume distribué à chacun . C'est en partie vrai . Voici le tableau des consommations quotidiennes la plus faible et la plus forte des mois de février à août 79 :

MOIS	JOUR	DEBIT MINIMUM	JOUR	DEBIT MAXIMUM
Février	10	153 M3	3	286 M3
Mars	27	115 M3	4	263 M3
Avril	3	118 M3	22	275 M3
Mai	22	109 M3	13	431 M3
Juin	28	102 M3	30	613 M3
Juillet	31	292 M3	7	626 M3
Août	16	348 M3	22	600 M3

N.B.: les consommations sont relevées tous les matins à 8 heures, donc chevauchent sur 2 jours dans la proportion de 2/3/et 1/3 .

Il est à remarquer :

1°) qu'en période normale, l'installation existante est largement suffisante, mais qu'en période de sécheresse estivale, elle s'avère insuffisante ;

2°) que les chiffres de consommation maximale sont toujours les samedis et dimanches ;

3°) que l'augmentation des consommations extra-ménagères est destinée à l'arrosage des jardins, pelouses, arbres, etc ..., ce qui n'avait pas été prévu dans les évaluations de 1958 . Voici les débits, à titre d'information, des matériels d'arrosage habituellement trouvés dans le commerce : petit arroseur, genre tourniquet consomme 300 à 500 litres/heure et grand arroseur consomme 1M3 et plus . Tous ces besoins nouveaux sollicités, par la plupart, aux mêmes moments, pendant une sécheresse prolongée, à un réseau vieux de 20 ans, s'avèrent difficiles à supporter .

Il faut ajouter que, pendant la dernière semaine de juin, où la sécheresse s'installait, la S.A.U.R avait réparé 2 fuites; l'une entre le puits et le Roc, et l'autre au stade de VOEUIL, faisant baisser la réserve du jard . Les restrictions organisées, conjointement par la S.A.U.R. et les 2 mairies n'ont pu satisfaire immédiatement les consommateurs des points hauts . Les 620 M3 d'eau fournis quotidiennement par les pompes disparaissaient vers les points bas, comme expliqué ci-dessus . En réalité, ce sont les orages du 13 juillet qui ont permis de reconstituer les réserves et équilibrer l'offre et la demande .

Les travaux de renforcement prévus sont les suivants :

Création d'une conduite nouvelle de 200 millimètres qui partira de la station de pompage vers le réservoir du jard alimentée par une pompe de 80 M3/heure soit $80 \times 24 = 1920$ M3 /jour . La conduite existante de 100 ml sera affectée pour la distribution par gravité, non plus par refoulement, de chez morineau le portail, chez les rois et voisinage .

Une autre conduite de 200 ml partira du branchement entre la bussière et la Caire, et aboutira au peuplier major pour l'alimentation Nord du Bourg et de la partie Nord-Ouest de la Commune .

Ces travaux commenceront fin janvier et devront être opérationnels dès le mois de juin . Ils permettront une distribution d'eau nettement améliorée en volume pour les abonnés, la possibilité d'alimenter de nouvelles constructions dans ce secteur, et facilitera l'implantation éventuelle de nouveaux employeurs dans la zone d'emploi .

Vous recevrez ce bulletin avant les fêtes de fin d'année ; le Conseil Municipal se joint à moi pour vous présenter tous nos voeux les meilleurs pour 1980 . Puisse l'année nouvelle être heureuse et bonne pour vous et vos familles .

Le Maire,
Gilles PLOQUIN.

LE CONSEIL MUNICIPAL A DECIDE
L'INSTALLATION DE L'ASSAINISSEMENT OU "TOUT A L'EGOUT"
888

Il y a deux ans le problème de l'assainissement avait été exposé succinctement à la population dans le bulletin n° 2 de Décembre 1977. Les quelques réponses à l'enquête effectuée à cette occasion se répartissaient à peu près entre partisans de l'assainissement et opposants.

Lors de sa réunion du 11 Septembre 1979, le Conseil Municipal a décidé, à vrai dire la mort dans l'âme, de faire procéder à l'installation d'un réseau d'assainissement.

En effet, chaque conseiller était convaincu que, tôt ou tard, l'assainissement serait nécessaire non seulement pour diminuer la pollution de la Boème mais surtout pour résoudre d'une part les problèmes d'hygiène dont les habitants du fond du bourg ou les passants ont l'occasion de se rendre compte, et d'autre part les problèmes d'assainissement individuel qui se poseront un jour aux occupants des maisons nouvelles ou futures lorsque le fonctionnement de leur installation deviendra défectueux.

Mais nos conseillers étaient aussi informés des incidences du projet sur le budget de la commune et sur les finances des habitants. Ce qui leur a posé un cas de conscience.

Le système d'épuration retenu est, non pas la station d'épuration qui demande entretien et contrôle constants et consomme de l'énergie mais le lagunage: les effluents se décanteront et seront digérés par les bactéries dans trois lagunes creusées dans un terrain communal, aux tourbières. Ce système visité par le Maire et quelques conseillers dans les Deux-Sevres et en Vendée semble donner toute satisfaction. Il n'a pas été observé d'odeurs.

Cependant, en raison de la dispersion de l'habitat sur notre commune, seul le bourg, y compris le lotissement du stade et la côte à Bournet, La Rochandry et toute la zone constructible des Justices pourront bénéficier de l'assainissement.

Voici maintenant quelques chiffres:

A. Estimation totale des travaux:

1. Lagunage	500 000 F.
2. Emissaire commun, refoulement et la Rochandry.....	450 000 F.
3. Futur lotissement des Justices.....	800 000 F.
4. Le vieux bourg et le stade.....	1200 000 F.
5. Partie Est du bourg.....	850 000 F.
Total.....	<hr/> 3 800 000 F.

B. Financement:

1. Subvention:

réseau (50%)	1 650 000 F.
lagunage (80%).....	400 000 F.

Total.....

2 050 000 F.

2. Emprunt: (pour la part restant à la charge de la commune)

réseau	1 650 000 F.
lagunage.....	100 000 F.

Total.....

1 750 000 F.

C. Remboursement:

Le remboursement de l'emprunt sur 20 ans sera d'environ 175 000 F. par an.

D.

L'EXPOSITION PERMANENTE DE MOUTHIER
DE LA PREHISTOIRE AU XIX^{ème} SIECLE

Elle a été inaugurée le 29 Mai dernier. Elle est née du désir du Conseil Municipal de mettre en lumière et de faire mieux connaître le très beau passé préhistorique et historique de Mouthiers.

Pour la partie "Préhistoire" elle est l'oeuvre de Monsieur Louis DUPORT l'archéologue départemental qui nous apporta, en outre, l'appui du Comité d'action culturelle de la Charente. C'est également par l'intermédiaire de Monsieur Dupont que nous avons pu faire faire un très beau moulage de la frise qui orne la grotte de la Chaire à Calvin. D'ici peu cette frise figurera en bonne place dans le local de l'exposition en remplacement de celle qui nous fut prêtée temporairement.

La partie "Histoire et traditions locales" est l'oeuvre collective des habitants de Mouthiers parmi lesquels il faut compter une grande majorité d'amis du club du 3ème âge qui ont fouillé leurs armoires et leurs greniers pour en extraire une foule de souvenirs du passé. Le conseil municipal avait confié à deux de ses membres le soin de coordonner toute cette activité - M. Lucas, 1er adjoint assurant toute la partie "matériel de présentation", Melle Périn étant chargée d'organiser cette présentation.

L'inauguration avait attiré environ 140 personnes parmi lesquelles un certain nombre de personnalités angoumoises dont la presse locale a, en son temps donné la liste.

L'exposition a recueilli un réel succès et au cours de l'été elle a reçu un cinquantaine de visiteurs auxquels il faut ajouter

- en juin, le groupe scolaire de Mouthiers
- le 9 novembre, le club du 3ème âge de St Sornin
- le 14 novembre un groupe d'élèves de l'Oisellerie sous la conduite de leur professeur Mme Guyonnet.

Nous formulons le souhait que les habitants de Mouthiers s'intéressent à leur exposition permanente, qu'ils aient tous le souci de l'entrichir par l'apport d'objets à exposer et aussi par l'apport de leurs propres souvenirs (anecdotes, faits historiques, coutumes locales). Tous ceux qui sont implantés depuis plusieurs générations dans notre région savent certainement beaucoup de choses du passé. D'avance nous les en remercions.

&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&

LE CENTRE AERE "FRANCIS BLANCHARD"

Le centre aéré de Mouthiers s'est déroulé à Plassac du 10 au 30 Juillet. C'était un cadre bien agréable avec de jolis buts de promenades, de vastes espaces pour jouer et une cantine accueillante. Le centre était installé à l'école de Plassac où la directrice, Mme Caumont nous avait réservé un accueil très amical, s'ingéniant en outre, ainsi que M. Caumont, à nous simplifier toutes choses. Nous leur gardons une bien vive reconnaissance de tant de gentillesse.

Les activités du Centre se sont bien déroulées, les enfants ont été heureux même s'ils n'ont pas toujours été d'une sagesse édifiante. Ils se sont dépensés sans compter et ils ont connu un épanouissement réel dans l'amitié et la sollicitude de leurs moniteurs.

Une grande sortie à St Emilion a fait découvrir à nos enfants cette curieuse petite ville qui a su garder intact son cachet ancien et ses beaux vestiges. Les enfants se sont intéressés aux visites (les catacombes, la collégiale, son magnifique cloître), ils ont posé beaucoup de questions et écouté dans un silence parfait les explications des guides. Ils n'oublieront sûrement pas St Emilion, son histoire, ses vieilles pierres, son vignoble prestigieux et son providentiel pâtissier-glacier, dernière halte et non la moins importante avant le retour.

Cependant, cette année, il n'y a pas eu la traditionnelle fête de fin de centre car un grand nombre d'enfants étaient déjà partis en vacances

On parle parfois des jeunes de 7 à 77 ans. Il s'est avéré à Mouthiers, ces derniers mois, que tout n'allait pas pour le mieux parmi eux. En effet les moins jeunes se sont parfois plaints du trouble (bruits de motos ou musique tardive) apporté par les plus jeunes qui, par contre, ont appréhendé que les premiers veuillent les brimer en fermant leur salle.

Nous pensons que tout cela n'est pas bien grave et qu'un peu de compréhension mutuelle devrait éviter ces problèmes. Les jeunes ont une certaine énergie à dépenser, ils ont besoin d'activité. Ils ont aussi besoin de s'affirmer, de se rencontrer et de jouir d'une relative liberté. C'est à ces conditions qu'ils se sentiront bien au pays et qu'ils n'éprouveront pas la nécessité de le quitter à tout prix.

Mais les jeunes doivent aussi savoir que leur jeunesse ne peut tout excuser et que, selon la formule consacrée, "la liberté de chacun s'arrête où commence celle des autres". Ils ont oublié un moment qu'être réveillé régulièrement la nuit par des bruits intempestifs et inutiles était une des choses que l'on supporte le plus mal, de même que les dégradations matérielles gratuites - comme la croix située devant le presbytère - . Que des jeunes d'une autre commune soient en cause n'est pas vraiment une excuse puisque faire ou laisser faire conduit au même résultat.

Tout s'est tassé et il faut reconnaître que nos jeunes ont été disciplinés en respectant - même sans que la porte soit fermée - la limite de 22 heures pour libérer leur salle.

Celle-ci ne pourrait-elle d'ailleurs être utilisée à d'autres fins que simplement pour se rencontrer (ce qui n'est déjà pas si mal) ? L'intention en avait été exprimée lors de la reprise d'activités, mais il semblerait que l'absence d'animateurs se fasse sentir. Nous pensons donc que toute personne de bonne volonté, quel que soit son âge, qui voudrait mettre ses compétences à la disposition des jeunes dans n'importe quel domaine (photo, théâtre, vannerie, poterie, émaux, chant, randonnées, etc...) pourrait le faire savoir aux jeunes eux-mêmes, à Sylvie Bousscau ou à Xavier Soulard en particulier, ou à la mairie. La mise en place d'activités pourrait ensuite être examinée.

&&&&&&&&&&&&&

LE COMITE DES FETES

Président d'Honneur : M. PLOQUIN Gilles
Président: M. BREGEAS ROGER
Vice-Président: M. RIVET Yvon
Secrétaire: M. BONNET Bernard
Secrétaire-adjoint; M. MOREAU Maurice
Trésorier: M. HASSAN Pierre
Trésorier-adjoint: M. ALANORE Claude

Membres: M. BOSCH Jacky
M. FOURNIER Roger
M. CHABERNAUD Gilbert

L'expérience consistant à faire participer à la frairie les différentes associations de Mouthiers qui construisent et tiennent des stands sera reconduite lors de la frairie des vendanges de 1980 en raison du succès qui a été obtenu.

&&&&&&&&&&&&&

A P R O P O S D E V A N D A L I S M E

=====
=====

Au moment de tirer ce bulletin, nous sommes informés de deux actes de vandalisme qui viennent d'être commis dans le bourg :

- Une des cinq jardinières placées sur la murette qui borde la Boème, le long de la route de Fouquebrune, a été précipitée dans la rivière . Voici la deuxième fois que la chose se produit . Ces jardinières sont plantées de bulbes pour fournir des fleurs au printemps .

Autre méfait :

- le dernier des trois sapins plantés voici 10 ans par la Commune dans le virage du pont de chemin de fer, en face de chez notre bourrelier, vient d'être coupé . Il n'était pas destiné à servir de sapin de Noël une seule année et auprès d'une unique cheminée, mais deavit, après avoir un peu grandi, être décoré et illuminé pour les fêtes de fin d'année .

Voici deux actes aussi bêtes que méchants qui honorent peu leurs auteurs et donnent, malheureusement, des arguments à ceux qui pensent qu'il est inutile de faire quoi que ce soit sur la voie publique .

=====
=====

II-SYNDICAT DE LA CHARREAU :

Lors d'une réunion des Maires, il est apparu un intérêt à la constitution d'un syndicat entre les communes riveraines de la Charreau, pour définir, entreprendre et coordonner les études à effectuer en vue de l'aménagement du Bassin de la Charreau. Le conseil municipal se prononce pour l'adhésion de la Commune au Syndicat Intercommunal. Celui-ci serait constitué pour une durée de 3 ans. La contribution des communes aux dépenses serait proportionnelles à la longueur des rives du cours d'eau. Chaque commune sera représentée par deux délégués, qui seront, pour la commune: MM CRUEZE et JOBIT.

III-DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME :

Les 3 demandes présentées reçoivent un avis favorable.

IV-PETITE-ROSSELLE :

Suite à la visite des habitants de PETITE-ROSSELLE, le Conseil municipal envisage un jumelage avec cette localité, et évoque la possibilité d'un voyage-retour dont la date restera à prévoir.

DELIBERATION DU 10 JUILLET 1979

I-LOTISSEMENT COMMUNAL N°4 :

Le projet de lotissement tel qu'il a été présenté par l'Equipement est accepté. Une demande d'étude du coût des équipements à installer pour l'alimentation des 24 lots sera formulée en vue de fixer le prix de vente du M2.

II-DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME :

5 demandes reçoivent un avis favorable.
3 demandes reçoivent un avis défavorable.

III-ASSAINISSEMENT :

Après le voyage d'étude effectué dans les Deux-Sèvres, le conseil opte pour le principe "lagunage simple" qui sera matérialisé dans un premier temps dans les marais de MOUTHIERS.

IV-MAISON DES JEUNES :

Le conseil accepte le devis présenté par la Société de Travaux et Restauration Poitou-Charentes en vue de la réfection des 2 fenêtres de la maison des jeunes, côté champ de foire.

V-REFUGIES VIETNAMIENS :

Le conseil décide, à 8 voix pour, 1 voix contre et 3 votes blancs, de recevoir une famille de réfugiés vietnamiens. Un comité d'accueil sera organisé.

DELIBERATION DU 11 SEPTEMBRE 79

I-LOTISSEMENT COMMUNAL N° 4 :

Estimation sommaire du coût de l'opération :

Terrassement, voirie, espaces verts	335 910,00F
Electricité et branchements	104 520,00
Eclairage public	34 645,00
Réseau P.T.T.	56 850,00
Total hors taxes	531 925,00
T.V.A. 17,6%	93 618,80
Montant T.T.C.	625 543,80 Francs

Honoraires16920,00 F
Somme à valoir pour imprévus17535,34 F

TOTAL GENERAL660 000,00 Francs .

Une subvention départementale de 4 000,00 Francs par lot est d'autre part versée à la Commune

II-ASSAINISSEMENT :

Estimation des travaux :

Lagunage 500 000,00 F
Emissaire commun et refoulement... 450 000,00 F
Lotissement+Raccordement 800 000,00 F
Le vieux bourg 200 000,00 F
Partie est du bourg 850 000,00 F

3 800 000,00 Francs .

Financement :

Subvention :

Réseau 1 650 000,00 F
Lagunage 400 000,00 F

Emprunt :

Réseau 1 650 000,00 F
Lagunage 100 000,00 F

*Le décompte di-dessus a été approuvé à 11 voix pour et une voix contre .

III-RAMASSAGE ET CANTINE SCOLAIRES :

A partir du 15 Septembre 79, le prix mensuel de la carte de ramassage scolaire passera à 26 Francs .

A compter de la même date le prix du repps à la cantine sera fixé à 4,00 Francs .

IV-REPARATIONS LOGEMENTS :

Le conseil accepte les devis présentés par les artisans, et charge le Maire de faire les démarches nécessaires auprès du conseil Général en vue de l'obtention d'une subvention départementale .

V-DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME ;

7 demandes reçoivent un avis favorable
2 demandes reçoivent un avis défavorable .

VI-CONTRAT DE DERATISATION;

Le conseil municipal accepte de passer un contrat de 5 ans avec un service de dératisation pour un montant annuel de 1000,00 F.

DELIBERATION DU 9 OCTOBRE 79

==:==:==:==:==:==:==:==:==:==

I-PLAN D'OCCUPATION DES SOLS :

Avec le concours de la D.D.E. et de la D.D.A., la commission du P.O.S. a placé une partie du massif forestier de la commune en "bois classés" .

II-ASSAINISSEMENT :

Le Conseil après en avoir délibéré :

- 1°) adopte intégralement le programme
- 2°) demande l'exécution de ce programme par tranches
- 3°) DEMANDE l'ouverture de l'enquête d'utilité publique
- 4°) demande l'octroi d'une subvention

III-DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME /

3 demandes reçoivent un avis favorable
2 demandes reçoivent un avis défavorable .

